

# PLAN DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS 1:500

LEGENDE	
	talus
	niveaux TN
	niveaux projet
les niveaux sont disposés sur le plan à titre indicatif	
	arbres à abattre
	arbres existants
	arbres à planter
	limite parking souterrain
	accès SIS
	limite cadastre forestier actuel
	limite zone forêt nouvelle
	surface de défrichement
	surface de compensation
	accès piétons / véhicules

PROJET			
FICHE	ELEMENT	IMPERATIF	INDICATIF
		arbres primaires, en principe enherbés jusqu'à la limite des couronnes, plantation en pleine-terre	entretien extensif, essences indigènes
		enherbés jusqu'à la limite des couronnes, limite des constructions souterraines à maximum 1m des couronnes	entretien extensif
		arbustes vivaces, plantation en pleine-terre et dans les bacs	entretien extensif, essences indigènes
		haie vive, biodiversité, taille pour assurer les dégagements visuels	entretien extensif, essences indigènes
3.4 / 3.6		zone d'implantation des bacs hors voies SIS	dessin des bacs et bancs à soigner
3.1		-	positionnements indicatifs
		contrôle d'accès véhicules amovible, selon les indications du SIS	rabattables, rétractables
		stationnement des vélos sécurisé	-
		respectant les normes en vigueur	-
		respectant les normes en vigueur	-
		gestion enterrée des déchets, facilité de l'accès pour les véhicules de voirie	-
3.1 / 3.2		perméable revêtement de sol stabilisé ou semblable	-
3.3 / 3.5		revêtement de sol stabilisé ou semblable	revêtement de sol du type trottoir genevois ou pavés
3.1		revêtement de sol en béton, avec dessin particulier	place publique minérale
2.1		perméable, en gravier ou semblable, accès véhicules SIS	éclairage de balisage
3.9		plantages pour habitants, lots de 6m <sup>2</sup> , délimités	clôture, plantage urbain
3.6		dans les cours, surface avec peu d'entretien	-
3.8		à proximité de la forêt et du bassin, entretien extensif	-
3.7		sol forestier, végétation extensive, entretien extensif	-
2.2 / 3.8		valeur biologique, sécurité des usagers à garantir.	potentiel d'animation.

**REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE**  
**DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE**  
 Office de l'urbanisme Direction du développement urbain

**Vernier** Feuille Cadastre N° 16  
 Parcelles N° : 365, 366, 367, 368, 369, 371, 373, 374, 375, 376, 379, 551, 552, 1119, 1280, 1281, 2057, 4226.

## Plan des aménagements paysagers

Situé entre la route de Vernier et les voies CFF

Le plan des aménagements paysagers (PAP) est lié à la charte pour l'aménagement des espaces extérieurs – version du 25.05.2017, qui accompagne et complète le PLQ N°29847-540

Adopté par le Conseil d'Etat le : 20 mars 2019		Visa :	Timbres :
Adopté par le Grand Conseil le :		Loi N° :	
<b>Echelle</b>	<b>1 / 500</b>	Date	26.12.2016
		Dessin	mandat. BMA
<b>Modifications</b>		Date	Dessin
01	Modif. après enquête technique	24.11.2015	BM
02	Modif. demande police du feu	31.01.2016	BM
03	Modif. suite travaux CA Vernier	26.12.2016	BM
04	Procédure d'opposition	25.05.2017	BM
Code GIREC		Code alphabétique	
Secteur / Sous-secteur statistique		43 - 00 - 080 VRN	
Code Aménagement (Commune / Quartier)		540	
Archives Internes		Plan N°	
		Indice	
		<b>29847</b>	
CDU		7 1 1 . 5	

